

# Introduction

## Récolte des déchets – taxes

### Taxe de base :

CHF 65.- par personne physique dès l'année de ses 20 ans, inscrite au Contrôle des Habitants en domicile principal, en séjour ou en résidence secondaire.

### Taxe au poids :

La taxe est fixée à CHF 0.40 le kilo pour les déchets urbains.

La taxe est fixée à CHF 0.45 le kilo pour les déchets encombrants.

### Déchets particuliers :

Appareils électroménagers jusqu'à 5 kg	CHF 10.-
Appareils électroménagers de plus de 5 kg	CHF 20.-
Appareils électroniques jusqu'à 5 kg	CHF 10.-
Appareils électroniques de plus de 5 kg	CHF 20.-
Batterie de voiture	CHF 7.-
Boiler	CHF 65.-
Peinture, vernis, solvant, produit chimique	CHF 4.- / kg
Pneu de voiture	CHF 5.-
Pneu de voiture avec jante	CHF 10.-